



## Jenlain Infos juin 2020

Désormais, vous serez régulièrement informés par la publication de JENLAIN-INFOS mais surtout par la possibilité de vous rendre sur le nouveau site internet municipal. N'hésitez pas à le consulter ! Outre la reprise des éléments de la page d'informations, les rubriques, conseils et liens sont nombreux. Le site évoluera progressivement et notre intention est de réduire progressivement la parution papier.

Rendez-vous sur [www.jenlain.mairie.com](http://www.jenlain.mairie.com)

### Elections municipales

D'abord, merci de vous être déplacés au bureau de vote ! Nous comprenons néanmoins ceux qui ont hésité à le faire en raison de la situation sanitaire.

Le nouveau conseil municipal a été seulement « installé » officiellement le 23 mai, soit 10 semaines après les élections. Pendant cette période, nous avons regretté qu'il ne nous soit pas permis d'engager notre action de terrain comme nous l'aurions souhaité.



### Nouveau conseil municipal

- Johan Dremaux (52 ans) est le nouveau maire de Jenlain.
- Yves Lienard, premier adjoint chargé des écoles, de la Culture et de l'information. Conseiller communautaire, il représentera le village à la CCPM ( communauté de communes du Pays de Mormal ) ;
- Yves Portier, deuxième adjoint chargé des travaux, du fleurissement, de l'urbanisme et de la transition écologique. Délégué au Parc Naturel de l'Avesnois ;
- Patricia Legrand, adjointe au budget et aux finances.
- Barbara Henniaux, adjointe à la cohésion sociale, aux festivités et aux associations.

La composition des commissions figurera sur le site ; ainsi que les dates et comptes-rendus des conseils municipaux.

Le maire recevra sur rendez-vous le samedi de 8h à 12h

Le 1er adjoint sur r.d.v. tous les matins de 9h à 11h

Le 2° adjoint chargé des dossiers travaux-urbanisme le vendredi matin de 8h30 à 10h30





## Ecoles

La première décision municipale a été la réouverture progressive des écoles dès le jeudi 28 mai dans le strict respect du protocole sanitaire imposé par les autorités. Les parents restent évidemment décisionnaires mais il leur est demandé de respecter les délais d'inscriptions.

Les services de garderie fonctionneront mais en raison des conditions assez compliquées, il est préférable de ne pas laisser trop longtemps les enfants après la classe.

Jusqu'au 5 juin, les enfants mangeront le midi les repas préparés par les parents. La cantine traditionnelle reprendra à partir du 8 juin.

Nous voulons appliquer les protocoles, les tester pour être prêts en septembre si la situation sanitaire devait perdurer.

Pour les nouvelles inscriptions pour la rentrée 2020, veuillez passer en mairie avec votre livret de famille et contacter ensuite Madame la directrice de l'école (03.27.43.73.18)

## La poste

La poste est ouverte du lundi au vendredi de 9h à 12h. Les horaires peuvent évoluer à l'avenir. Si nous voulons garder ce service public, n'hésitez pas à vous y rendre ! (chaque opération est enregistrée et comptabilisée)

## La CCPM

Et si vous passiez au vélo ou à la trottinette électrique ! La communauté de communes vous propose des aides intéressantes. Rendez vous sur notre site et cliquez sur le lien ccpm (environnement) !



## Festivités

Difficile de prévoir des rendez-vous festifs en ce moment ! Le groupe musical prévu cette année pour la fête de la Musique est déjà retenu pour l'an prochain. Les musiciens du village qui auraient envie de jouer devant chez eux peuvent le faire mais il faudra respecter les règles sanitaires (distanciation et regroupement raisonnable)

La fête des voisins est reportée, si tout va bien, au vendredi 18 septembre.

## Situation sanitaire

Nous faisons le point en ce moment sur l'arrivage des masques. Dès qu'ils nous seront livrés, la distribution se poursuivra. Mais sachez qu'il est très difficile pour les collectivités d'obtenir ce matériel devenu rare !

Merci aux personnes qui se sont mises au service des autres pendant cette période délicate.

Nous espérons que vous n'êtes pas trop affectés par la crise et que votre été s'annonce sous de meilleurs auspices. Dans tous les cas, restez prudents et prenez soin de vous !

## Concours des maisons fleuries

Pour cette année « particulière », il ne sera pas nécessaire de s'inscrire pour candidater. Un jury composé de membres du conseil municipal et d'une commission de fleurissement (en cours de constitution) passera prochainement. L'objectif principal est de récompenser les Jenlinoises et Jenlinois qui font de gros efforts pour embellir leurs habitations. Mais c'est aussi de donner une image verdoyante et colorée de notre charmant village. Pour des raisons dues à la pandémie, le passage du jury de printemps n'a pu être effectué.

